

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

-=====

**DIRECTION NATIONALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

=====

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



**NOTE D'INFORMATION SUR
L'EMISSION D'OBLIGATIONS
ASSIMILABLES DU TRESOR DU MALI
DU 23 FEVRIER 2016**

Février 2016

SOMMAIRE

Pages

1.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION	3
1.1.	Cadre de l'émission	3
1.2.	Caractéristiques de l'opération	4
1.3.	Tableau d'amortissement indicatif	6
2.	PRESENTATION DE L'EMETTEUR.....	7
2.1.	Les missions.....	7
2.2.	L'organisation	7
2.3.	Les performances du mali sur le marché sous régional	8
3.	ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DU MALI.....	10
3.1.	Secteur réel.....	10
3.2.	Finances publiques et dette publique.....	11
3.3.	Secteur monétaire	13
3.4.	Secteur extérieur.....	14
3.5.	Evolution Pour L'annee 2016	16
	ANNEXES.....	19
	ANNEXE 1 : MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES.....	20
	ANNEXE 2 : LE SIEGE ET LES AGENCES PRINCIPALES DE LA BCEAO.....	21

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION

1.1. Cadre de l'émission

1.1.1. Autorisation

Le Ministre de l'Economie et des Finances a autorisé la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre des obligations assimilables du Trésor pour un montant indicatif de trente milliards (30 000 000 000) de FCFA sur toute l'étendue de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Cette adjudication est la première émission du Trésor du Mali en 2016.

1.1.2. Organisation matérielle

L'organisation matérielle de l'émission et le placement des obligations seront effectués par l'Agence UMOA-Titres en partenariat avec la BCEAO, conformément au Règlement n°06/2013/CM-UEMOA du 28 juin 2013 sur les bons et obligations émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres.

1.1.3. But de l'émission

La présente émission d'obligations assimilables du Trésor, titres négociables dans tous les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), vise à mobiliser les ressources en vue d'assurer la couverture des besoins de financement à moyen terme du Trésor public du Mali. Elle participe également à l'animation du Marché Régional des titres de la Dette Publique.

1.1.4. Nombre et valeur nominale des titres, produit de l'émission

Le montant de l'émission est de 30 000 000 000 F CFA représenté par 3 000 000 obligations d'une valeur nominale de F CFA 10 000 chacune.

1.1.5. Période de souscription

La souscription sera ouverte le 23 février 2016.

1.1.6. Placement

L'accès au marché primaire des obligations du Trésor est réservée aux intermédiaires agréés que sont : les banques, les établissements financiers, les organismes financiers et les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) qui disposent de comptes auprès de la BCEAO. Les autres investisseurs peuvent soumissionner au travers de ces intermédiaires agréés. Ces souscripteurs soumissionnent pour cent (100) obligations au minimum. Le montant par souscription ne peut dépasser 60% du montant mis en adjudication.

1.1.7. lieu et date de dépôt des soumissions

Les offres seront reçues à travers l'application SAGETIL-UMOA le mardi 23 février 2016.

1.1.8. Date de clôture des souscriptions

L'émission sera close le 23 février 2016 à 10 h 30 mn TU

1.1.9. Date de dépouillement

Le 23 février 2016 à 11 h 30 mn TU

1.2. Caractéristiques de l'opération

1.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Les obligations du Trésor sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du marché monétaire qu'est la BCEAO ;

1.2.2. Prix de souscription

Les souscriptions se feront à prix demandé.

1.2.3. Date de jouissance

Ces obligations du Trésor porteront jouissance à partir du 24 février 2016.

1.2.4. Taux d'intérêt nominal annuel

Les obligations porteront intérêt à un taux de 5,5% l'an dès la première année.

1.2.5. Intérêt annuel

Le paiement des intérêts se fera annuellement, à compter de la date de jouissance. Les intérêts seront payables le 24 février de chaque année, et pour la première fois le 24 février 2017, ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré. Chacune des périodes commençant le 24 février (inclus) ou à une date de Paiement d'Intérêts (incluse) et se terminant à la date de paiement d'Intérêts suivante (exclue) sera ci-après dénommée une «Période d'Intérêts».

1.2.6. Amortissement, remboursement

1.2.6.1. Amortissement in fine

Les obligations seront soumises à l'amortissement in fine, c'est-à-dire en une seule fois le premier jour ouvré suivant la date de l'échéance, soit le 24 février 2019.

1.2.6.2. Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques d'achat ou d'échange

L'État s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges.

1.2.7. Information

Le procès-verbal de l'adjudication est automatiquement généré par l'application SAGETILUMOA, dès la validation dans ladite application, par le Trésor public, des résultats de l'enchère. Les résultats de l'adjudication, comprenant notamment la liste des soumissions totales retenues ainsi que celle des soumissions retenues par pays, sont générés automatiquement par l'application SAGETIL-UMOA.

L'AUT publie les résultats des soumissions, sous la forme d'un communiqué dressé par elle et accompagné du procès-verbal, notamment par voie de presse dans les Etats membres de l'UMOA.

Les résultats sont également publiés sur le site internet de l'AUT et sur celui de la BCEAO. Ils peuvent être communiqués par l'AUT à toute structure ou entité intéressée.

1.2.8. Rang de créance

Les Obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Émetteur, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures, de l'Émetteur.

1.2.9. Garanties

Les obligations du Trésor sont garanties par l'État du Mali.

1.2.10. Notation

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

1.2.11. Représentation des porteurs de titres

Les porteurs d'obligations peuvent se regrouper en une masse jouissant de la personnalité civile conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

1.2.12. Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les Obligations seront admises au refinancement aux guichets de la BCEAO sur décision du Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale.

1.2.13. Régime fiscal

Les coupons sont affranchis de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, conformément à l'article 33 du Code Général des Impôts du Mali.

1.3. Tableau d'amortissement indicatif

Le capital sera remboursé par amortissement in fine, c'est-à-dire en une seule fois le premier jour ouvré suivant la date de l'échéance. Le paiement des intérêts se fera sur une base annuelle.

Tableau 1 : Tableau d'amortissement indicatif des obligations

Emission d'Obligations assimilable du Trésor du 23 février 2016							
Montant retenu	30 000 000 000	Taux	5,50%				
Échéances	Nombre de titres	Dettes vivantes	Intérêts nets	Titres amortis	Capital remboursé	Annuités totales	Fin période
24/02/2017	3 000 000	30 000 000 000	1 650 000 000	0	0	1 650 000 000	30 000 000 000
24/02/2018	3 000 000	30 000 000 000	1 650 000 000	0	0	1 650 000 000	30 000 000 000
24/02/2019	3 000 000	30 000 000 000	1 650 000 000	3 000 000	30 000 000 000	31 650 000 000	0
Totaux			4 950 000 000	3 000 000	30 000 000 000	34 950 000 000	

Source : DNTCP

2. PRESENTATION DE L'EMETTEUR

La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est un service central du Ministère de l'Economie et des Finances, créée par l'Ordonnance N° 02-030 P-RM du 04 mars 2002. Son organisation et ses attributions sont précisées par le Décret N° 02-127/ P-RM du 15 mars 2002.

2.1. Les missions

Aux termes de l'Ordonnance N° 02-030 P-RM du 04 mars 2002, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

- de l'exécution des opérations du budget de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'exception des opérations dont l'exécution a été expressément confiée à d'autres structures ;
- du suivi et du contrôle de la gestion de la Trésorerie de l'État ;
- de l'élaboration de la réglementation de la comptabilité générale et de la comptabilité publique et du suivi de son application ;
- de la gestion comptable des titres et valeurs appartenant ou confiées à l'État et aux collectivités territoriales ;
- de la collecte et de l'analyse des documents comptables des institutions financières et monétaires ;
- de l'application et du contrôle de la réglementation des changes ;
- de la tutelle du réseau des comptables publics de l'État ;
- de l'élaboration de la réglementation et du contrôle du secteur des assurances ;
- de l'assurance des véhicules de l'État ;
- de la coordination et du contrôle des services régionaux, sub-régionaux et des services rattachés.

2.2. L'organisation

Aux termes du Décret N° 02-127/P-RM du 15 mars 2002, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique comprend :

- En staff, une Cellule Informatique, Formation et Perfectionnement ;
- cinq (5) divisions à savoir :
 - la Division Banques et Finances ;
 - la Division Assurances ;
 - la Division Contrôle ;
 - la Division Comptabilité Publique ;
 - la Division Suivi des Collectivités Territoriales et des Organismes Personnalisés.
- La Direction compte aussi trois services rattachés que sont :
 - la Paierie Générale du Trésor ;
 - la Recette Générale du District ;
 - et l'Agence Comptable Centrale du Trésor.

Elle est représentée au niveau de chacune des huit (8) régions par une Trésorerie Régionale et par des Perceptions et Recettes-Perceptions aux niveaux des Cercles.

2.3. Les performances du Mali sur le marché sous régional

Par le passé, le Mali a essentiellement mobilisé des financements extérieurs. Cependant, à partir de juin 2003, le pays a entrepris la diversification de ses sources de financement en recourant au marché des titres publics par l'émission de bons du Trésor et d'obligations du Trésor.

Du début de ses interventions à nos jours, le Mali a effectué au total 60 émissions dont 48 bons du Trésor et 12 obligations du Trésor. Le pays a ainsi mobilisé 1 566,98 milliards de FCFA en bons du Trésor et 436,31 milliards de F CFA en obligations du Trésor, ce qui fait de lui l'un des principaux animateurs du marché financier sous régional.

2.3.1. Emissions des bons du Trésor

Du 1^{er} janvier 2013 à nos jours, le Trésor Public du Mali a mobilisé sur le marché financier sous régional, à travers les émissions de bons du Trésor, la somme totale de 891,082 milliards de F CFA sur 791 milliards FCFA demandé et 1262,963 milliards de FCFA de soumissions, soit 159,62% de ratio de couverture des montants mis en adjudication (voir Tableau 2).

Tableau 2 : Situation des émissions de bons du Trésor de 2013 à nos jours (milliards FCFA)

Nature et durée des titres	Nombre d'émissions	Montant attendu	Soumissions	Montant retenu	Taux de couverture
Bons du Trésor à 182 jours	10	273	432,54	314,58	158,44%
Bons du Trésor à 273 jours	3	75	127,16	99,46	169,55%
Bons du Trésor à 364 jours	8	290	437,21	312,75	150,76%
Bons du Trésor à 728 jours	4	153	267,66	164,3	174,94%
Totaux	25	791	1262,963	891,082	159,66%

Source : DNTCP

2.3.2. Emissions des obligations du Trésor

Pour ce qui est des obligations, depuis 2008, le Mali a réalisé au total douze (12) émissions et mobilisé 436,31 milliards de F CFA sur une proposition de 706,686 milliards de F CFA.

Tableau 3 : Situation des émissions d'obligations du Trésor depuis 2008 (milliards FCFA)

Ordre	Date	Montant demandé	Montant proposé	Montant retenu	Taux de couverture	Taux d'intérêt	Maturité
		(en milliards FCFA)			(en %)		
1	17-juil-08	40	32,1	32,1	80,25	6	10 ans
2	02-janv-09	20	21,1	21,1	105,5	7	5 ans
3	21-déc-10	40	55,75	47,5	139,38	6,5	5 ans
4	21-oct-14	40	44,11	44,11	110,28	6,25	5ans
5	19-févr-15	30	45,35	33	151,16	5,5	3 ans
6	09-avr-15	35	90,01	38,5	257,17	6,25	5 ans
7	05-mai-15	35	57,48	38,5	164,23	5,5	3 ans
8	01-juil-15	35	111,77	38,5	319,34	6,25	5 ans
9	29-juil-15	30	58,3	33	194,33	5,5	3 ans
10	25-aou-15	30	71,67	33	238,88	6,25	5 ans
11	15-oct-15	35	60,86	38,5	173,87	6,25	5 ans
12	17-nov-15	35	58,200	38,5	166,29	5,5	3 ans
Totaux		405	706,686	436,31	174,49		

Source : DNTCP

L'Etat du Mali se propose d'être plus fréquent sur ce marché dans l'objectif de lever des fonds en vue de financer les investissements nécessaires à la reconstruction du pays après la crise politico-sécuritaire de 2012.

Le succès des émissions de titres publics pendant ces années, témoigne de la crédibilité de la signature de l'Etat de malien qui n'a connu aucun incident de remboursement en dépit du contexte de crise. La présente émission d'obligations du Trésor a été programmée dans ce cadre.

3. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER **RECENT DU MALI**

3.1. Secteur réel

Le taux de croissance de l'économie malienne est évalué à 7,2% en 2014 contre une croissance de 1,7% en 2013. Il devrait enfin ressortir à 4,9% en 2015.

Cette performance est due à la normalisation de la situation socio-politique et à la reprise de l'activité économique avec l'assistance des Partenaires Techniques et Financiers. Au niveau sectoriel, cette croissance serait tirée en 2014 par les secteurs primaire et secondaire. Pour l'année 2015 le taux de croissance attendu serait de 4,9%.

3.1.1. Evolution de l'offre globale

● Secteur primaire

Au niveau du secteur primaire, le taux de croissance se situerait à 3,9% contre 10,4% en 2014. Cette contre-performance proviendrait notamment de la branche « agriculture vivrière hors riz » qui devrait croître de 2,0% contre 22,7% en 2014 et de celle de coton dont la croissance est attendue à 5,0% contre 24,7% en 2014.

La croissance du secteur primaire serait supportée en 2015 par la branche « consolidée du riz » qui enregistrerait une hausse de 8,0% contre un repli de 2,2% en 2014 ainsi que celle de « l'agriculture industrielle hors coton qui maintient sa performance de 2014, soit une croissance de 7,3%.

● Secteur secondaire

Le secteur secondaire croîtrait de 2,6% en 2015 contre 9,1% en 2014. Cette situation s'expliquerait notamment par une baisse du volume des activités au niveau des branches « agroalimentaire boisson et tabac » (-18,0% contre 35,0% en 2014) et « industries textiles » (15,0% contre 28,8% en 2014).

La croissance du secondaire proviendrait de l'ensemble des branches, excepté la branche agroalimentaire boisson et tabac.

● Secteur tertiaire

En 2015, il est attendu une croissance de 6,9% dans ce secteur contre 4,2% en 2014. Cette performance est en rapport avec la croissance de toutes ses branches, dont les plus marquées sont : le commerce (6,0% contre 2,0% en 2014), les transports et télécommunications (9,8% contre 7,4% en 2014) et les services non marchands (7,5% contre 6,2% en 2014).

3.1.2. Evolution de la demande globale

● La consommation

La consommation finale devrait se situer à 4,7% après une hausse de 3,4% en 2014. Cette situation proviendrait aussi bien de la composante publique que privée. La croissance de la

consommation privée est attendue à 4,0% en 2015 contre 3,0% l'année précédente. Pour ce qui est de la consommation publique, elle devrait afficher un accroissement de 7,0% contre une hausse de 5,0% en 2014.

● **L'investissement**

A fin septembre 2015, il est constaté une reprise des investissements avec la poursuite des travaux arrêtés, suite à la crise de 2012. Le taux de croissance projeté est de 8,2% avec 7,0% pour la composante privée et 9,5% pour la composante publique.

● **Les prix et l'inflation**

Le taux d'inflation moyen annuel est projeté à 1,9% en 2015, ce niveau devrait être maintenu avec la bonne campagne agricole attendue et sur la base de l'évolution des prix constatés au cours des neuf mois de l'année. En effet, sur les neuf premiers mois de l'année 2015, l'inflation est ressortie à 1,4%. A ce rythme, la norme communautaire de 3,0% maximum sera respectée.

3.2. Finances publiques et dette publique

3.2.1. Finances publiques

● **Recettes**

Les recettes totales au 30 septembre 2015, s'élèvent à 920,3 milliards de FCFA sur une prévision de 903,9 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation 101,8% par rapport aux objectifs du trimestre et une augmentation de 11,3% par rapport à septembre 2014 où il a été enregistré 827,0 milliards de FCFA.

Au titre des recettes fiscales, sur une prévision de 789,4 milliards de FCFA, il a été réalisé 774,2 milliards de FCFA, soit un gap et un taux de réalisation de 98,1%. Cependant par rapport à septembre 2014, ces recettes connaissent une croissance de 10,7%.

Les recettes non fiscales se sont accrues également pour ressortir à 41,5 milliards de FCFA contre 26,2 milliards de FCFA à fin septembre 2014, soit une progression de 58,4% entre les deux périodes. Ce résultat traduit ainsi un large dépassement des objectifs estimés à 31,3 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 132,6 %.

● **Dons**

A fin septembre 2015, environ 149,7 milliards de FCFA ont été mobilisés au titre des dons contre une prévision de 134,8 milliards, soit un taux de mobilisation de 111,0%. Cette forte mobilisation imputable à la composante « dons budgétaires » fait suite à la signature de l'accord de paix intervenu en juin 2015, que la plupart des partenaires attendaient pour procéder au décaissement de leurs fonds. A défaut d'une bonne visibilité dans la signature de l'accord, les prévisions de décaissement des dons avaient été faites avec beaucoup de prudence.

En septembre 2014, à cause de la suspension des aides budgétaires promises par les partenaires du Mali, 14,5 milliards de FCFA seulement de dons avaient été mobilisés. Avec le retour de la communauté des donateurs, l'augmentation spectaculaire de ce poste en septembre 2015 est tout à fait logique.

● Dépenses et prêts nets

Les dépenses totales et prêts nets à fin septembre 2015 ressortent à 989,4 milliards de FCFA contre une prévision de 1272,0 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution des prévisions de 77,8%.

Ils connaissent un accroissement de 22,8% par rapport à septembre 2014 où ils étaient évalués à 805,6 milliards de FCFA. Cette hausse a été constatée dans toutes les composantes mais reste très marquée au niveau des dépenses en capital, traduisant ainsi la politique de relance économique.

● Soldes budgétaires caractéristiques

En tenant compte des dons, l'exécution des opérations financières de l'Etat se solde au 30 septembre 2015 par un excédent global de 80,6 milliards de FCFA contre un déficit prévisionnel de 233,3 milliards de FCFA et un excédent de 35,9 milliards de FCFA enregistré à fin septembre 2014.

En excluant les dons, il se dégage un déficit de 69,1 milliards de FCFA contre un déficit prévisionnel de 368,1 milliards de FCFA et un excédent de 21,4 milliards de FCFA enregistré en fin septembre 2014.

3.2.2. Dette Publique

Au 31 décembre 2014, l'encours de la dette publique à moyen et long termes est estimé à 2 006,7 milliards de FCFA. Il comprend la dette intérieure pour 522,1 milliards de FCFA soit 26,0% du total et la dette extérieure pour un montant de 1 484,6 milliards de FCFA soit 74,0% de l'encours total.

● Dette intérieure

L'encours de la dette intérieure au 30 septembre 2015 est estimé à 545,1 milliards de FCFA composé de la dette due au secteur bancaire pour 517,6 milliards FCFA, soit 95,0%, et de la dette due au secteur non bancaire pour 27,5 milliards de FCFA, soit 5,0% de l'encours total.

Le service de la dette intérieure au 30 septembre 2015 s'élève à 25,6 milliards de FCFA dont 9,2 milliards de FCFA en principal et 16,4 milliards de FCFA en intérêts.

● Dette extérieure

Au 30 septembre 2015, l'encours de la dette extérieure est estimé à 1 669,6 milliards de FCFA. Il comprend la dette multilatérale pour 1 335,9 milliards de FCFA, soit 80,0% du total et la dette bilatérale pour un montant de 333,7 milliards de FCFA, soit 20,0% de l'encours total.

Le service total réglé de la dette avant allégement au 30 septembre 2015 est estimé à 93,3 milliards de FCFA dont 42,5 milliards de FCFA au titre de la dette monétaire française. Il comprend 77,6 milliards de FCFA en principal et 15,7 milliards de FCFA en intérêts. Après allégement, le service réglé est de 79,4 milliards de FCFA qui est composé de principal pour 64,8 milliards de FCFA et d'intérêts pour 14,6 milliards de FCFA.

A la date du 30 septembre 2015, le Mali a bénéficié d'un allègement de dette d'un montant de 13,8 milliards de FCFA au titre de l'Initiative PPTE. Il comprend 12,8 milliards de FCFA en principal et 1,0 milliard de FCFA au titre des intérêts.

Au 30 septembre 2015, il n'existait aucun arriéré au titre du service de la dette publique extérieure du Mali.

Le Mali poursuit ses efforts de maîtrise de l'endettement en ne contractant aucun prêt dont l'élément « don » est inférieur à 35 %, nécessaire pour assurer la viabilité de la dette à long terme.

3.3. Secteur monétaire

3.3.1. Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires ont enregistré un accroissement de 36,5 milliards de FCFA (+6,0%) à fin septembre 2015 par rapport au trimestre précédent, en liaison avec le raffermissement de ceux de la Banque Centrale (+48,8 milliards de FCFA).

L'augmentation des avoirs extérieurs nets de l'Institut d'émission, à fin septembre 2015 par rapport au trimestre précédent, est en rapport avec la hausse de sa position créditrice en disponibilités extérieures à hauteur de 56,6 milliards de FCFA, du fait d'une mobilisation plus accrue de ressources extérieures. En effet, ces ressources ont été mobilisées à hauteur de 38,9 milliards de FCFA à fin septembre 2015, contre 13,0 milliards de FCFA à fin juin 2015, soit une augmentation 26,9 milliards.

Quant aux banques, elles ont enregistré un fléchissement de leur position créditrice extérieure (-12,3 milliards de FCFA), en raison principalement de la hausse de leurs engagements vis-à-vis de correspondants étrangers pour 24,0 milliards de FCFA.

3.3.2. Crédits intérieurs

Position Nette du Gouvernement

La position créditrice nette de l'Etat s'est inscrite à -0,3 milliard de francs CFA à fin septembre 2015, contre -7,2 milliards de FCFA trois mois plus tôt. Cette dégradation est notamment liée à la hausse des concours des banques en faveur de l'Etat (+26,6 milliards de FCFA ou +6,8%) consécutive aux émissions de titres publics.

Crédits à l'économie

L'encours des crédits à l'économie est ressorti à 1.484,8 milliards de FCFA à fin septembre 2015, en progression 33,3 milliards par rapport à fin juin 2015. Cette évolution fait suite aux mises en place effectuées en faveur d'entreprises intervenant dans les secteurs de l'agriculture, des mines, des intrants agricoles, de l'industrie manufacturière, de l'immobilier, du commerce général et des hydrocarbures..

3.3.3. Masse monétaire

Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a progressé de 49,9 milliards de FCFA (ou +2,4%) en s'inscrivant à 2.093,5 milliards à fin septembre 2015, contre 2043,7 milliards de FCFA trois mois plus tôt. Cette augmentation de la liquidité globale s'est traduite dans les dépôts en banques et la circulation fiduciaire qui ont

enregistré des accroissements respectifs de 48,2 milliards de FCFA (ou +3,0%) et de 1,7 milliard de FCFA (soit +0,4%).

Pour ce qui est de la part de la monnaie scripturale dans le stock monétaire, elle s'est inscrite à 79,5% à fin septembre 2015, contre 79,1% trois mois plus tôt.

3.4. Secteur extérieur

Au terme de l'année 2015, les comptes extérieurs du Mali enregistreraient un solde global déficitaire de 74,8 milliards de FCFA après un solde de -164,4 milliards une année plus tôt Commerce extérieur.

● Exportations

L'accroissement des exportations serait imputable à la hausse de toutes les catégories de biens, à l'exception des "Autres". Ainsi, les ventes à l'étranger d'or non-monétaire afficheraient un montant de 1.004,8 milliards de FCFA en 2015, contre 917,8 milliards, en liaison avec la hausse des cours, les volumes extraits devant légèrement évoluer à la baisse.

Les exportations de coton-fibre s'élèveraient à 204,7 milliards de FCFA, soit 38,0 milliards (ou 22,8%) de plus qu'en 2014, en raison d'une hausse des volumes (+24,5%). Quant aux prix, ils enregistreraient une contraction de 1,4% en 2015 par rapport à l'année précédente. S'agissant des exportations d'animaux vivants, elles devraient s'établir à 70,9 milliards de FCFA en 2015, en hausse de 6,7 milliards de FCFA (ou 10,4%) par rapport à 2014.

En revanche, les exportations des autres catégories de biens baisseraient de 10,6 milliards pour s'établir à 215,7 milliards de FCFA, sous l'effet de la baisse du volume de certains produits exportés, notamment les engrais et le minerai de fer.

● Importations

Pour ce qui est des importations, elles enregistreraient une baisse de leur valeur totale qui s'établirait à 1.536,1 milliards de FCFA en valeur FOB en 2015, soit 54,5 milliards ou 3,4% de moins qu'en 2014. Ce fléchissement serait imputable à la contraction des importations de produits pétroliers.

En effet, les importations de produits pétroliers se situeraient à 316,6 milliards de FCA, en baisse de 107,9 milliards de FCFA ou 25,4% par rapport à 2014, en liaison avec le repli des prix à hauteur de 30,3%.

En revanche, les produits alimentaires augmenteraient de 25,4 milliards (ou +10,5%) en 2015 par rapport à l'année précédente, en relation avec l'accroissement de l'aide humanitaire.

Dans le même sillage, les biens d'équipement afficheraient un accroissement de 8,3 milliards de FCFA ou 1,5%, du fait notamment de la progression des volumes importés de matériaux de construction (+5,0%).

Les achats de produits intermédiaires, pour leur part, s'inscriraient en hausse de 8,8 milliards de FCFA (ou +4,3%), du fait d'une augmentation du volume des importations de produits pharmaceutiques (+5,0%), les prix devant se contracter de 0,7%.

3.4.1. Balance des services

Au terme de l'année 2015, le solde de la balance des services s'établirait à -963,1 milliards de FCFA, après -945,6 milliards un an auparavant, soit une dégradation de 17,5 milliards de FCFA. Cette situation résulterait notamment de la hausse d'environ 14,6% des services militaires reçus.

3.4.2. Balance des revenus.

Le solde des revenus s'inscrirait à -280,1 milliards de FCFA en 2015, après -212,4 milliards un an plus tôt. Cette détérioration est liée à la hausse des revenus des investissements à hauteur de 68,4 milliards de francs CFA, notamment localisée dans le secteur aurifère.

Quant aux paiements d'intérêts sur la dette publique extérieure, ils sont attendus à 23,3 milliards de FCFA en 2015, après 17,2 milliards en 2014.

3.4.3. Balance des capitaux

L'excédent des transferts de capital s'établirait à 87,9 milliards de FCFA en 2015, en retrait de 20,6 milliards par rapport à leur niveau de 2014. Les transferts publics de capital sont attendus à 71,0 milliards de FCFA en 2015, après 87,4 milliards un an auparavant.

Quant aux transferts des autres secteurs, ils sont prévus à 16,6 milliards en 2015, en baisse de 4,2 milliards par rapport à l'année 2014.

3.4.4. Balance des opérations financières

Le solde du compte d'opérations financières se chiffrerait à +56,4 milliards de FCFA en 2015, après 54,6 milliards l'année précédente, soit un accroissement de 1,8 milliard de FCFA. Cette légère progression est essentiellement en rapport avec un niveau plus élevé de mobilisation de ressources extérieures. En effet, les capitaux publics sont attendus à 91,7 milliards en 2015, après 43,7 milliards en 2014.

S'agissant des investissements directs nets reçus, ils devraient ressortir à 89,6 milliards en 2015, après 94,5 milliards en 2014, soit 4,9 milliards de moins qu'en 2014, certains investissements annoncés dans le secteur minier ayant été reportés.

Compte tenu de toutes ces évolutions, le solde global de la balance des paiements ressortirait à -74,6 milliards de FCFA en 2015, après -164,4 milliards en 2014.

3.5. Evolution pour l'année 2016

Les perspectives macroéconomiques du Mali s'annoncent favorables en raison du rétablissement progressif de la sécurité, des efforts déployés par le Gouvernement, notamment dans le secteur agricole, mais pour autant que la pluviométrie soit favorable, et les bonnes perspectives de l'environnement économique international. La croissance du PIB réel attendue en 2015 serait de 5,0% contre 7,2% en 2014.

L'inflation devrait se maintenir en dessous de la norme communautaire de 3% en se situant à 1,7% en 2015 contre 1,7% en 2014.

Les finances publiques ont été marquées par la modification de la loi de Finances initiale 2015 en vue de prendre essentiellement les incidences financières de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire, de l'accord salarial avec l'UNTM et des mesures d'urgences de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus de négociation d'Alger.

En conséquence, le déficit budgétaire de base visé serait de 0,7% du PIB et le déficit global dons compris (base caisse) est attendu à 5,0 % du PIB contre respectivement 1,5% et 2,9% en 2014.

Les objectifs de la politique budgétaire sont tributaires des engagements pris dans le cadre du programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International (FMI) et avec les organisations régionales d'intégration économique (UEMOA et CEDEAO). Dans le cadre du programme triennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) avec le FMI, le Gouvernement s'est engagé à :

- mettre en œuvre une politique budgétaire qui vise à maintenir le solde budgétaire de base proche de l'équilibre ;
- maintenir le solde budgétaire global (dons inclus) à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique.

Dans le cadre du Pacte de Convergence et de Surveillance Multilatérale de l'UEMOA et de la CEDEAO, les objectifs de la politique budgétaire ne doivent pas s'écarter des normes définies par des critères de convergence. Au niveau de l'UEMOA, il s'agit du ratio du déficit budgétaire global (dons inclus) dont la norme est de 3% du PIB (nouveau critère-clef de convergence). Pour la CEDEAO, l'indicateur suivi est le ratio du déficit budgétaire global hors dons rapporté au PIB, qui doit être $\leq 4,0\%$.

Compte tenu de ces engagements et contraintes, la politique budgétaire visera un objectif de déficit de base de 0,9% du PIB en 2016 contre 0,7% en 2015 et un objectif de déficit budgétaire global dons inclus de 4,1% en 2016 contre 5,0% en 2015.

Les objectifs d'allocation budgétaire 2016 s'inscriront dans la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2012-2017 et de celle du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) dont les axes prioritaires sont relatifs :

- au renforcement des institutions et l'approfondissement de la démocratie ;
- à la restauration de l'intégrité du territoire et la sécurisation des biens et des personnes ;
- à la réconciliation des Maliens ;
- au redressement de l'école ;
- à la construction d'une économie émergente ;
- à la mise en œuvre d'une politique active de développement social.

Ces axes ont été déclinés en trois lignes directrices dans la Déclaration de Politique Générale du Premier ministre visant à :

- assurer la sécurité des personnes et la protection de leurs biens dans un environnement de paix ;
- améliorer les conditions de vie et d'existence des populations ;
- promouvoir la justice et l'équité.

Pour la mise en œuvre de ces orientations, il est envisagé d'améliorer l'efficacité des dépenses. A cet effet, le budget 2016 met l'accent sur les dépenses visant la consolidation et l'augmentation de la croissance économique.

Il s'agit :

- d'une part, des dépenses visant à endiguer les menaces sur la croissance économique, notamment :
 - l'insécurité ;
 - la dégradation avancée de certaines infrastructures de base (pont, route, barrage hydro électrique);
 - les aléas climatiques (renforcement du programme de pluie provoquée);
 - l'accès aux intrants agricoles.
- d'autre part, des dépenses visant à soutenir et à relancer la croissance économique :
 - la consolidation des acquis sociaux ;
 - le renforcement de la recherche minière ;
 - l'appui aux filières et à la mécanisation agricoles ;
 - la relance de la construction des infrastructures routières ;
 - l'appui au secteur privé (renforcement du fonds de garantie au secteur privé).

Cette orientation des dépenses n'a été possible que grâce à l'espace budgétaire créé par la compression des dépenses de fonctionnement de l'Etat.

Les recettes budgétaires nettes de l'exercice 2016 (sans les crédits TVA) s'élèvent à 1824,106 milliards de FCFA contre 1 757,296 milliards de FCFA dans le budget rectifié de 2015, soit une augmentation de 66,810 milliards de FCFA ou un taux de 3,80%, imputable à l'accroissement des recettes du budget général.

Les dépenses du budget d'Etat 2016 sont prévues pour 1 998,873 milliards de FCFA contre 1 881,168 milliards de FCFA dans la loi de Finances rectificative 2015, soit une augmentation de 6,26%. Cette augmentation s'explique essentiellement par :

- l'incidence financière de la majoration du point indiciaire et des allocations familiales ;
- la prise en charge de l'incidence de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire ;
- la prise en charge des dépenses urgentes liées à la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali ;
- la prise en charge de nouveaux projets et programmes dans le cadre du Budget Spécial d'Investissement ;
- le renforcement des dotations des secteurs sociaux (Education, Santé, Développement Social, Promotion de la Femme et de l'Enfant), des secteurs de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;
- la prise en charge de trois (03) missions universitaires (Sikasso, Tombouctou et Gao) ;
- le renforcement des dotations du secteur de Développement Rural notamment :
 - la création d'un chapitre pour l'empoisonnement des fleuves avec un montant de 3,500 milliards de FCFA ;
 - la création d'un chapitre au titre de l'opération « motoculteur » pour 6,069 milliards de FCFA ;
 - la création d'un chapitre pour l'insémination artificielle et la volaille avec une dotation de 4,000 milliards de FCFA ;
 - la dotation de nouveaux projets et programmes notamment, le Projet de Renforcement de la Sécurité Alimentaire par le Développement des Cultures Irriguées (PRESA-DCI), le Projet de Renforcement de la Sécurité Alimentaire et

Nutritionnelle dans la région de Koulikoro (PRESAN-KL), le programme de développement des filières porteuses (Anacarde, sésame, karité et gomme arabique), le projet de développement des ressources animales au sahel occidental (PRODERASO), le projet de réhabilitation du barrage de Markala.

- la prise de participation dans certaines sociétés (la BNDA, la société de participation financière, le chemin de fer, le fonds de garantie du secteur privé et la BIRD) ;
- l'appui aux actions d'assainissement ;
- la constitution de fonds pour l'étude et le démarrage des travaux du 2^{ème} pont de Kayes ;
- la constitution de fonds d'études pour le 4^{ème} pont de Bamako;
- la prise en charge de quatorze (14) nouveaux EPA notamment : l'Ecole de Journalisme et des Sciences de la Communication, les Agences de Développement Régional (au nombre de 09), l'Institut National de la Jeunesse et des Sports, le Centre de Formation et de Perfectionnement en Statistique, l'Agence Malienne des Energies Renouvelables et le Centre National pour l'Insémination Artificielle.

ANNEXES

ANNEXE 1 : MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES

Descriptif du principe

L'adjudication à prix multiples ou à prix demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication d'obligations du Trésor, c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre décroissant des prix et dans la limite du montant mis en adjudication.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

Exemple pratique

Soit l'adjudication à prix multiples d'obligations du Trésor ayant, entre autres, les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale unitaire : 10.000 F CFA

Montant mis en adjudication : 20 milliards de FCFA

X a souscrit pour un montant total de 10 milliards de FCFA :

- 4 milliards de F CFA à 10.000 FCFA
- 4 milliards de F CFA à 9.990 FCFA
- 2 milliards de F CFA à 9.950 FCFA

Y a souscrit pour un montant total de 11 milliards de F CFA :

- 3 milliards de FCFA à 10.000 FCFA
- 2 milliard de FCFA à 9.998 FCFA
- 7 milliards de FCFA à 9.995 FCFA

Z a souscrit pour un montant total de 7 milliards de FCFA :

- 4 milliards de FCFA à 9.985 FCFA
- 3 milliards de FCFA à 9.970 FCFA

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 20 milliards de FCFA sont celles effectuées à un prix variant entre 9.990 FCFA et 10.000 FCFA soit {20 Mds = 4 Mds (à 10.000 FCFA) + 3 Mds (à 10.000 FCFA) + 2 Mds (à 9.998 FCFA) + 7 Mds (à 9.995 FCFA) + 4 Mds (à 9.990 FCFA)}.

Ainsi toutes les soumissions de **Y** et les deux premières soumissions de **X** sont acceptées. Par contre, aucune soumission de **Z** n'est retenue. Les soumissions de l'investisseur **Z** et une des soumissions de l'investisseur **X** sont rejetées car les montants proposés permettent d'avoir un cumul de montants de 31 milliards de FCFA qui est supérieur au montant mis en adjudication.

Le prix pour lequel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication est appelé le prix marginal. Dans l'exemple, le prix marginal est de 9.990 FCFA.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au prix marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.

ANNEXE 2 : LE SIEGE ET LES AGENCES PRINCIPALES DE LA BCEAO

SIEGE SOCIAL

DAKAR, Avenue Abdoulaye FADIGA
Boîte Postale : 3108
Téléphone : (221) 823 16 15 – 823 10 42
Télex : BCEAO 21597 SG
Téléfax : (221) 823 93 35

BENIN

Cotonou Zone Portuaire, Avenue D'Ornano
Route inter Etat N° 11
BP : 325
Tél : (229) 31 24 66 - 31 37 82
Télex : 5211 BCEAO CTNOU
Téléfax : (229) 31 24 65

BURKINA

Ouagadougou
Avenue Gamal Abdel Nasser
BP : 356
Tél : (226) 30 60 15/ 16/17
Télex : BCEAO 5205 BF
Téléfax : (226) 31 01 22
Téléfax : (221) 823 57 57

COTE D'IVOIRE

Abidjan
Angle Boulevard Botreau – Roussel
et Avenue Delafosse
BP : 1769 Abidjan 01
Tél : (225) 20 20 84 00; 20 20 85 00
Télex : BC ABJ CI 23474.23761.22601
Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40

MALI

Bamako
Square Lumumba
BP: 206
Tél: (223) 22 37 56 /57
Telex: BCEAO 2574 MJ
Téléfax : (223) 22 47 86

NIGER

Niamey
Rond-point de la poste
BP : 487
Tél : (227) 72 24 91/ 92
Télex : BCEAO 5218 NI
Téléfax : (227) 73 47 43

SENEGAL

Dakar
Boulevard du Général De Gaulle
Angle triangle sud
BP : 3159
Tél : (221) 823 13 30 ; 823 53 84
Télex : 21839 BCEAO SG

TOGO

Lomé
Rue des Nîmes
BP : 120
Tél : (228) 21 25 12- 21 53 84
Télex : 5216 BCEAO TO
Téléfax : (228) 21 76 02

GUINEE BISSAU

Bissau
BP: 38
Tél: (245) 21 55 48-21 41 73
& 21 14 82
Telex: 289 BCGBI
Téléfax :(245) 20 13 05/20 13 21

AGENCE UMOA-TITRES

Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 4709 RP Dakar - Sénégal
FAX : (221) 33 839 45 57
Tél. : (221) 33 839 10 10
E-mail : adjudications@umoaTitres.org